Soixante-quatorzième année. — N° 310. Le Numéro : 1 fr. 50. Dimanche 27 Décembre 1942.

JOURNAL OFFICIEL
DE L'ÉTAT FRANÇAIS

LOIS ET DÉCRETS
ARRÊTÉS, DÉCISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION VICHY (ALLIER) | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 2 FRANCS

ABONNEMENTS
COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, PARIS

	1 an.	6 mois.	3 mois.
France, Colonies et Pays de protectorat français.....	360 fr.	180 fr.	95 fr.
Etranger :			
Pays accordant 50 0/0 sur les tarifs postaux.....	525 »	285 »	155 »
Autres pays.....	690 »	360 »	185 »

Les abonnements partent du 1er ou du 16 de chaque mois.

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 957 du 27 octobre 1942 relative aux servitudes de visibilité frappant les propriétés riveraines ou voisines de passages à niveau (p. 4213).

Loi n° 1025 du 18 novembre 1942 portant majoration des indemnités de cherté de vie allouées aux bénéficiaires des pensions de la loi du 22 juillet 1922 modifiée par les lois des 31 mars 1928, 31 mars 1932 et 18 janvier 1936 (p. 4213).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Chef du Gouvernement.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AUX QUESTIONS JUIVES

Arrêté nommant des administrateurs provisoires (p. 4214).

Ministère de l'intérieur.

Arrêtés du 24 décembre 1942 portant dissolution de conseils municipaux, institution et modification de délégations spéciales (p. 4216).

Arrêtés portant démissions d'office, révocations et nominations (conseillers généraux, maires, adjoints aux maires et conseillers municipaux) (p. 4216).

Ministère de la justice.

Arrêtés portant nominations (cours régionales et tribunaux des pensions) (p. 4217).

Ministère de l'agriculture et du ravitaillement.

Arrêtés portant nominations (commission spéciale d'agrément relative à la concentration des moûts de raisin) (p. 4218).

Ministère de la production industrielle et des communications.

Arrêtés du 17 décembre 1942 créant une section des produits divers et une section des matériaux de construction à l'office central de répartition des produits industriels (p. 4218).

Arrêté portant désignation de délégués mineurs (p. 4219).

Secrétariat d'Etat au travail.

Arrêtés portant nominations (conseils de prud'hommes) (p. 4219).

Secrétariat d'Etat à la santé.

Arrêté du 18 décembre 1942 portant autorisation d'exercice de leur profession à certains praticiens d'origine étrangère (p. 4219).

AVIS. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Situation de la Banque de France et de ses succursales (p. 4220).

(1 L)

LOIS

LOI n° 957 du 27 octobre 1942 relative aux servitudes de visibilité frappant les propriétés riveraines ou voisines de passages à niveau.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons :

Art. 1er. — L'article 6 du décret-loi du 30 octobre 1935 (T. P. 20) portant création de servitudes de visibilité est remplacé par le texte suivant :

« Les dispositions du présent décret sont également applicables, à la diligence de l'autorité chargée de la gestion de la voie publique, aux propriétés riveraines ou voisines du croisement à niveau d'une voie publique et d'une voie ferrée »,

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 27 octobre 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :

Le secrétaire d'Etat aux communications,
ROBERT GIBRAT.

Le garde des sceaux,
ministre secrétaire d'Etat à la justice,
JOSEPH BARTHÉLEMY.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
PIERRE CATHALA.

Le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
PIERRE LAVAL.

LOI n° 1025 du 18 novembre 1942 portant majoration des indemnités de cherté de vie allouées aux bénéficiaires des pensions de la loi du 22 juillet 1922 modifiée par les lois des 31 mars 1928, 31 mars 1932 et 18 janvier 1936.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons :

Art. 1er. — A compter du 1er décembre 1941, les titulaires de pensions concédées par application de la loi du 22 juillet 1922, modifiée par les lois des 31 mars 1928, 31 mars 1932 et 18 février 1936, sur le régime des retraites des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways recevront, à l'exclusion des indemnités de vie chère de 720 et 360 fr. actuellement servies, une indemnité de vie chère déterminée conformément à deux barèmes A et B.

Art. 2. — Bénéficieront du barème A les titulaires des pensions suivantes :

a) Pensions d'ancienneté prévues par les articles 12 et 19 de la loi du 22 juillet 1922 modifiée ;

b) Pensions proportionnelles prévues par les articles 14 (alinéa 1er) et 19 de la loi du 22 juillet 1922 modifiée et dont le titulaire compte au moins vingt-cinq ans de services valables pour la retraite ;

c) Pensions de réforme attribuées pour invalidité résultant de l'exercice des fonctions en application de l'article 16 de la loi du 22 juillet 1922 modifiée.

Art. 3. — Le barème A est ainsi déterminé:

MONTANT de la pension.	MONTANT de l'indemnité par an.
	francs.
Inférieur à 7.500 fr.	2.000 »
De 7.501 à 15.000	2.400 »
De 15.001 à 25.000	3.000 »
De 25.001 à 30.000	3.500 »
De 30.001 à 35.000	4.000 »
De 35.001 à 40.000	4.500 »
De 40.001 à 45.000	5.000 »
De 45.001 à 50.000	5.500 »
De 50.001 à 55.000	6.000 »
De 55.001 à 60.000	6.500 »

Art. 4. — Bénéficieront du barème B les titulaires des pensions suivantes:

a) Pensions proportionnelles prévues par les articles 14 (alinéa 1er) et 19 de la loi du 22 juillet 1922 modifiée et dont le titulaire compte moins de vingt-cinq ans de services valables pour la retraite;

b) Pensions de réforme attribuées pour invalidité ne résultant pas de l'exercice des fonctions en application de l'article 15 de la loi du 22 juillet 1922 modifiée;

c) Pensions de réversibilité prévues par l'article 18 de la loi du 22 juillet 1922 modifiée.

Art. 5. — Le barème B est ainsi déterminé:

MONTANT de la pension.	MONTANT de l'indemnité par an.
	francs.
Inférieur à 3.500 fr.	1.000 »
De 3.501 à 7.500	1.300 »
De 7.501 à 12.500	1.600 »
De 12.501 à 15.000	1.800 »
De 15.501 à 17.500	2.000 »
De 17.501 à 20.000	2.200 »
De 20.001 à 22.500	2.500 »
De 22.501 à 25.000	2.700 »
De 25.001 à 27.500	3.000 »
De 27.501 à 30.000 fr. et au delà.	3.300 »

Art. 6. — Afin de permettre à la caisse autonome de retraites des petits chemins de faire face aux charges nouvelles qui résultent de l'application des dispositions de la présente loi, les versements des exploitants prévus à l'article 7 de la loi du 22 juillet 1922, modifiée et complétée par les lois des 31 mars 1928, 31 mars 1932 et 18 janvier 1936, seront majorés de 3 p. 100 des salaires et traitements.

Art. 7. — Le présent décret est applicable à l'Algérie.

Art. 8. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 18 novembre 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
PIERRE LAVAL.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
PIERRE CATHALA.

Le secrétaire d'Etat aux communications,
ROBERT GIBRAT.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

CHEF DU GOUVERNEMENT

Commissariat général aux questions juives.

ADMINISTRATEURS PROVISOIRES

Le commissaire général aux questions juives,

Vu l'article 1er de la loi du 22 juillet 1941 relative aux entreprises, biens et valeurs appartenant aux Juifs,

Arrête:

Article unique. — Les immeubles suivants, appartenant en tout ou en partie ou dirigés en tout ou en partie par des Juifs, sont pourvus des administrateurs provisoires ci-après:

M. Ackermann (André), 71, rue Lalande, à Saint-Dizier (Haute-Marne), pour l'immeuble sis à Allichamps (Haute-Marne), appartenant à Serf (René) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 26 janvier 1942).

M. Bodin (Clément), à Saint-Lunaire (Ille-et-Vilaine), pour l'immeuble sis « La Vieille Ferme », à Saint-Lunaire (Ille-et-Vilaine), appartenant à veuve Cornely et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 6 août 1942).

M. Barateau, 14, rue Anatole-France, à Elbeuf (Seine-Inférieure), pour l'immeuble sis 21-23-25, cours Carnot, à Elbeuf (Seine-Inférieure), appartenant à Levy-Haas (Eugène) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 24 juillet 1942).

M. Barthélemy, à Rambervillers (Vosges), pour:

Immeuble sis 15, faubourg de Lunéville, à Rambervillers (Vosges), appartenant à Weil (André) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 septembre 1942);

Immeuble sis 2, faubourg de Lunéville, à Rambervillers (Vosges), appartenant à Weil (André) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 septembre 1942).

M. Bodin, à Saint-Lunaire (Ille-et-Vilaine), pour l'immeuble sis Villa Ker Armor, à Saint-Lunaire (Ille-et-Vilaine), appartenant à veuve Cornely et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 septembre 1942).

M. Bourdonnet, 95, rue de la Croix-Blanche, à Bordeaux, pour:

Immeuble sis 137, boulevard Brandenburg, à Bordeaux, appartenant à Schinazi et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 septembre 1942);

Immeuble sis 135, boulevard Brandenburg, à Bordeaux, appartenant à Schinazi et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 septembre 1942);

Immeuble sis 133, boulevard Brandenburg, à Bordeaux (Gironde), appartenant à Schinazi et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 septembre 1942);

Immeuble sis 96, boulevard Brandenburg, à Bordeaux (Gironde), appartenant à Schinazi et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 septembre 1942);

Immeuble sis 139, boulevard Brandenburg, à Bordeaux (Gironde), appartenant à Schinazi et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 septembre 1942).

M. Bourlat (G.), 7, rue du Puygareau, à Poitiers (Vienne), pour l'immeuble sis 5, rue de l'Université, à Poitiers (Vienne), appartenant à veuve Mathias et MM. Vogel et Levy et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 19 février 1942).

M. Bregaint (Pierre), expert à Saint-Brice-en-Coglès (Ille-et-Vilaine), pour l'immeuble « De Langle », à Antrain-sur-Couesnon (Ille-et-Vilaine), appartenant à Dikanski, et tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 6 août 1942).

M. Buresi (Simon), 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Dieppe (Seine-Inférieure), pour l'immeuble sis 68, rue de la Barre, à Dieppe (Seine-Inférieure), appartenant à Prisant et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 2 juillet 1942).

M. Cancellieri (Dominique), 51, rue des Menuts, à Bordeaux, pour:

Immeuble sis 25, rue de Mulhouse, à Bordeaux, appartenant à Delvaille et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 septembre 1942);

Immeuble sis 47, rue Saint-Genès, à Bordeaux, appartenant à Bargues (André) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 septembre 1942).

M. Carlier (Henri-Ernest), greffier de paix à Saint-Mihiel (Meuse), pour l'immeuble sis 12, rue Basse-des-Fosses, à Saint-Mihiel (Meuse), appartenant à Mmes veuve Simon et Bach et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 12 avril 1942).

M. Chastain (Julien), 78, rue Monlogis, à Angoulême (Charente), pour l'immeuble sis route de Montbron, à Angoulême (Charente), appartenant à Hass (Reine) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 1er décembre 1941).

M. Cotte, 95, rue Delpech, à Amiens (Somme), pour:

Immeubles sis 18-21-26, rue au Lin, à Amiens (Somme), appartenant à Fribourg et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 23 juillet 1942);

Immeuble sis 1-3-4-5-6, passage des Arts, à Amiens (Somme), appartenant à Fribourg et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 23 juillet 1942);

Immeuble sis 33, rue de Beauvais, à Amiens (Somme), appartenant à Haitta et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 13 octobre 1941);

Immeuble sis 2 et 4, rue Duseval, à Amiens (Somme), appartenant à Lazard et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 13 mai 1942);

Immeuble sis 6 à 10, place Saint-Remy, à Amiens (Somme), appartenant à Lazard et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 13 mai 1942);

Immeuble sis 25-35, rue Pointin, à Amiens (Somme), appartenant à Louria et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 13 octobre 1941).

M. Couillaud (André), 81, rue de la Loire, à Angoulême (Charente), pour l'immeuble sis chemin de la Croix-Lalaud, à Angoulême, appartenant à Kolber (Henri) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 1er décembre 1941).

M. Crance (Henri), 2, rue François-Ier, à Saint-Dizier (Haute-Marne), pour:

Immeuble sis 14 *bis*, rue du Midi, à Saint-Dizier (Haute-Marne), appartenant à Salomon (Gustave) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 28 janvier 1942);

Immeuble sis rue des Pressoirs, à Saint-Dizier (Haute-Marne), appartenant à Salomon (Gustave) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 28 janvier 1942).

M. Dauphin, 4, place Chateaubriand, à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), pour l'immeuble sis 36, rue des Vignes, à Paramé, appartenant à Dreyfus Sée (Léon) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 septembre 1942).

M. Delamotte (Emile), 4, rue Pierre-Durand, à Langres (Haute-Marne), pour:

Immeuble sis 94, rue Victoire-de-la-Marne, à Chaumont (Haute-Marne), appartenant à Simon (Jacques) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 27 février 1942);

Immeuble sis à Verbiesles (Haute-Marne), appartenant à Simon (Jean-Georges) et Simon (Jacques) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 27 février 1942).

M. Devaux (Jean), 44, place R.-Goblet, à Amiens (Somme), pour l'immeuble sis 5, rue Porion, à Amiens (Somme), appartenant à Aranias et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 septembre 1941).

M. Dor (Louis), 2, rue du Tour, à Rouen (Seine-Inférieure), pour :

Immeuble sis rue Martainville, à Rouen, appartenant à Alexandre (Léon) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 23 juillet 1942) ;

Immeuble sis rue Thomas-Duboc, à Rouen (Seine-Inférieure), appartenant à Alexandre (Léon) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 23 juillet 1942) ;

M. Facque (Robert), 30, rue aux Ours, à Rouen (Seine-Inférieure), pour l'immeuble sis 41-43, rue aux Ours, à Rouen (Seine-Inférieure), appartenant à Neuburger et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 13 juillet 1942).

M. Farge, 104, rue L.-Thuillier, à Amiens, pour :

Immeuble sis 34, marché Lanselles, à Amiens (Somme), appartenant à Haimovici et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 30 décembre 1941) ;

Immeuble sis 9, place Louis-Devailly, à Amiens (Somme), appartenant à Moyse et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 13 janvier 1942).

M. Flet (Henry), 97, rue Delpech, à Amiens (Somme), pour :

Immeuble sis rue de la Haute-Huye, à Villers-Bocage (Somme), appartenant à Aranias et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 13 octobre 1941) ;

Immeuble sis 8-10, place Florent-Caille, à Amiens (Somme), appartenant à Lévy et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 11 juillet 1942).

Immeuble sis Jardin à la Neuville-lès-Amiens (Somme), appartenant à Schulhof et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 13 octobre 1941).

Immeuble sis 9, rue Flatters, à Amiens, appartenant à Levy et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 11 juillet 1942) ;

Immeuble sis 16, rue des Sergents, à Amiens (Somme), appartenant à Levy et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 11 juillet 1942).

M. Fumas, 97, cours Tourny, à Libourne (Gironde), pour l'immeuble sis villa « Les Fleurs Claires », à Libourne (Gironde), appartenant à Lancri (Simon) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 septembre 1942).

M. Gense, 36, rue C.-Desmoulins, à Amiens (Somme), pour :

Immeuble sis 42, rue de Beauvais, à Amiens, appartenant à Haitta et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 26 décembre 1940) ;

Immeuble sis 85, rue Ledieu, à Amiens (Somme), appartenant à Dreyfus et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 15 juillet 1942).

M. Godron (Paul), 12, rue Lezurier-de-la-Martel, à Rouen, pour l'immeuble sis 47, rue de Fontenelle, à Rouen (Seine-Inférieure), appartenant à veuve Kahn et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 23 avril 1942).

M. Gradel, 40, rue Fuscien, à Amiens (Somme), pour l'immeuble sis 3, rue Saint-Leu, à Amiens, appartenant à Lehr et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 13 octobre 1941).

M. Hazard (Roger), 1, rue Désiré-Martin, à Rouen, pour :

Immeuble sis 35, rue d'Alsace-Lorraine, à Rouen, appartenant à Suganas et Gimelsein et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 10 juillet 1942) ;

Immeuble sis 65, rue d'Amiens, à Rouen (Seine-Inférieure), appartenant à Suganas et Gimelsein et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 10 juillet 1942) ;

Immeuble sis 23, route de Neufchâtel, à Rouen, appartenant à Cahen et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 24 juillet 1942).

M. Herouard, 47 place René-Goblet, à Amiens (Somme), pour :

Immeuble sis 2, rue Jeanne-Natière, à Amiens, appartenant à Weiller et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 13 octobre 1941) ;

Immeuble sis 2 *bis*, rue Jeanne-Natière, à Amiens, appartenant à Weiller et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 13 octobre 1941) ;

Immeuble sis 21, rue Haute-Saint-Léger, à Amiens, appartenant à Weiller et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 13 octobre 1941).

M. Huet, 5, rue de Dinan, à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), pour :

Immeuble sis 12, chaussée du Sillon, à Saint-Malo, appartenant à Wolff et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 septembre 1942) ;

Immeuble sis 10, rue Saint-Vincent, à Saint-Malo, appartenant à Wolff (Abraham) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 septembre 1942).

M. Lamoisse (Max), 19, rue Pierre-Renaudel, à Rouen (Seine-Inférieure), pour :

Immeuble sis 23, rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, à Rouen (Seine-Inférieure), appartenant à Block (Armand) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 23 juillet 1942) ;

Immeuble sis 9, rue Louis-Bouilhet, à Rouen (Seine-Inférieure) appartenant à veuve Levy et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 20 mars 1942).

M. Lenoir, rue de la Cantine, à Dinard, pour :

Immeuble sis 7, place de l'Eglise, à Dinard (Ille-et-Vilaine) appartenant à Weil (Armand) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 septembre 1942) ;

Immeuble sis villa Hurlevène, à Dinard (Ille-et-Vilaine), appartenant à Worms (Gérard) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 septembre 1942).

M. Lesieur (Henri), à Saint-Nicolas, puis Granville (Manche), pour :

Immeuble sis 40, rue des Juifs, à Granville (Manche), appartenant à Wessler et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 22 avril 1942) ;

Immeuble sis rue d'Alsace-Lorraine, à Granville (Manche), appartenant à Wessler et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 30 juillet 1942).

M. Machavoine (Marcel), à Sergines (Yonne), pour l'immeuble sis 1, rue du Général-Duchesne, à Sens (Yonne), appartenant à Wexman et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 3 juillet 1942).

M. Marcassin (Lucien), 146, chemin du Bois, à Abbeville (Somme), pour :

Immeuble sis 25, rue de la Tannerie, à Abbeville (Somme), appartenant à Caen et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 7 octobre 1941) ;

Immeuble sis 25 à 29, rue Saint-Wulfan, à Abbeville (Somme), appartenant à Caen et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 7 octobre 1941).

M. Mezard, 35, rue Beauvoisine à Rouen (Seine-Inférieure) pour :

Immeuble sis 15, rue Auguste-Bergnet, à Mont-Saint-Aignan (Seine-Inférieure), appartenant à Reby (Léon), et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 septembre 1942) ;

Immeuble sis 19, rue de Seine, à Rouen (Seine-Inférieure), appartenant à Reby (Léon) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 septembre 1942).

M. Metz, 31, rue Stanislas, à Saint-Dié (Vosges) pour l'immeuble sis 6, rue des 3-Villes, à Saint-Dié (Vosges), appartenant à Mar (Léon) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 septembre 1942).

M. Millot Aubert (André), 6, place de l'Hôtel-de-Ville, à Langres (Haute-Marne), pour :

Immeuble sis à Rimaucourt et Doulaincourt (Haute-Marne), appartenant à Ulmo (David-Georges) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 5 juin 1942) ;

Immeuble sis à Rimaucourt (Haute-Marne), appartenant à Ulmo (David-Georges) et Ulmo (Pierre) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 5 juin 1942).

M. Naudin (Jean), 22, rue des Fossés, à Rennes (Ille-et-Vilaine), pour l'immeuble sis 39, rue Cinguené, à Rennes (Ille-et-Vilaine), appartenant à de Toledo et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 6 août 1942).

M. Olivier, rue Jean-Macé, à Brest (Finistère), pour l'immeuble sis 167, rue de Siam, à Brest (Finistère), appartenant à Deulsch et Baumann et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 septembre 1942).

M. Palier (A.), 5, rue de la Seille, à Rouen (Seine-Inférieure), pour l'immeuble sis au hameau de la Ronce-Française (Seine-Inférieure), appartenant à Cerf (Madeleine) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 27 mai 1942).

M. Palier (A.), 5, rue de la Seille, à Rouen, pour :

Immeuble sis 26, sente des Bulins, à Bois-Guillaume (Seine-Inférieure), appartenant à Cerf (Madeleine) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 27 mai 1942) ;

Immeuble sis 5, rue des Clères, à Bois-Guillaume (Seine-Inférieure), appartenant à Cerf (Madeleine) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 27 mai 1942) ;

Immeuble sis 4, rue des Tilleuls, à Rouen (Seine-Inférieure), appartenant à Cerf (Madeleine) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 27 mai 1942).

M. Pasqueron (O.), 21, rue Rasseteau, à Châtellerault (Vienne), pour l'immeuble sis 19 *bis*, rue de Bourbon, à Châtellerault (Vienne), appartenant à Tzver (Louis) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 26 décembre 1940).

M. Plaland (Georges), 76, rue Chasselièvre, à Rouen (Seine-Inférieure), pour l'immeuble sis 7, rue Philibert-Caux, à Rouen (Seine-Inférieure), appartenant à veuve Franck et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 23 mars 1942).

M. Poiret, 2, rue de Caylus, à Auxerre (Yonne), pour l'immeuble sis 28, place de l'Hôtel-de-Ville, à Auxerre (Yonne), appartenant à Svita et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 16 juin 1942).

M. Pourpoin (Henri), 9, passage Grandin, à Elbeuf (Seine-Inférieure), pour l'immeuble sis 30, rue Anatole-France, à Elbeuf (Seine-Inférieure), appartenant à Schuss et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 24 juillet 1942).

M. Revaux, 80, rue Jeanne-d'Arc, à Amiens (Somme), pour :

Immeuble sis 2, marché Lanselles, à Amiens (Somme), appartenant à Lehr et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 6 novembre 1941) ;

Immeuble sis 13-32-34, rue Saint-Martin, à Amiens (Somme), appartenant à Lehr et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 6 novembre 1941).

M. Roux, 14, rue de l'Arsenal, à Tours (Indre-et-Loire), pour l'immeuble sis à Saint-Cyr-sur-Loire (Indre-et-Loire), appartenant à Hirsch et Kahn et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 septembre 1942).

M. Sournia, à Mont-de-Marsan (Landes), pour l'immeuble sis angle des routes de Sabies et de Morcenx (Landes), appartenant à Schœngrun et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 5 septembre 1942).

M. Tellier (Amédée), à Saint-Maxent (Somme), pour l'immeuble sis 5 à 11, impasse Poltier, à Saint-Maxent (Somme), appartenant à Goldenberg et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 30 décembre 1941).

M. Tual (Louis), 9, passage Gabrielle, au Havre (Seine-Inférieure), pour l'immeuble sis 69, rue Berthelot, au Havre (Seine-Inférieure), appartenant à Moscowitz (Yanco) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 5 mai 1942).

M. Bodin (Clément), à Saint-Lunaire (Ille-et-Vilaine), pour:

Terrains à Saint-Lunaire (Ille-et-Vilaine), appartenant à veuve Block et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 6 août 1942);

Terrains à Saint-Lunaire (Ille-et-Vilaine), appartenant à veuve Cornely et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 6 août 1942).

M. Delamotte (Emile), 4, rue Pierre-Durand, à Langres (Haute-Marne), pour une plantation, à Noailles (Oise), appartenant à Ulmo (Jacques) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 27 février 1942).

M. Hervouet, 48 *ter*, avenue de France, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), pour un parc de 7 hectares, au lieudit « Balainvaux », à Toul (Meurthe-et-Moselle), appartenant à Moïse et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 12 mars 1942).

M. Lamontagne (Georges), 39, place Jeanne-d'Arc, à Neufchâteau (Vosges), pour les terrains Damnbains, à Neufchâteau (Vosges), appartenant à Schick et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 novembre 1942).

M. Lenoir (Alexandre), rue de la Cantine, à Dinard (Ille-et-Vilaine), pour la villa « Roc-Fleuri », à Dinard (Ille-et-Vilaine), appartenant à Appel (Pierre) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 6 août 1942).

M. Leray (Francis), greffier de paix à Saint-Servan-sur-Mer (Ille-et-Vilaine), pour la villa rue du Clos-Joli, à Saint-Servan-sur-Mer (Ille-et-Vilaine), appartenant à Rothschild (René) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 6 août 1942).

M. Naudin (Jean), 22, rue des Fossés, à Rennes (Ille-et-Vilaine), pour l'appartement 6, rue Nationale, à Rennes (Ille-et-Vilaine), appartenant à Rotchschild et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 6 août 1942).

M. Thierry (Charles), 74 *bis*, rue Saint-Enogat, à Dinard (Ille-et-Vilaine), pour la villa boulevard de la Mer, à Saint-Briac (Ille-et-Vilaine), appartenant à Levy et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 6 août 1942).

M. Delamotte, 4, rue Pierre-Durand, à Langres (Haute-Marne), pour les biens immobiliers situés dans la Haute-Marne, appartenant à succession Simon et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 septembre 1942).

M. Gondouin (Pierre), 38, rue des Soupirs, à Epinal (Vosges), pour la succession appartenant à David (André-Marcel) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 12 septembre 1942).

Fait à Paris, le 26 novembre 1942.

DARQUIER DE PELLEPOIX.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Conseils municipaux. — Délégations spéciales.

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu les articles 6 et 7 de la loi du 16 novembre 1940 relative au pouvoir de substitution de l'autorité supérieure, aux délégations spéciales, à l'administration cantonale et aux secrétaires de mairie, modifiée par la loi du 28 juin 1941;

Considérant qu'à la suite de la démission de l'adjoint au maire et de six de ses membres, le conseil municipal de la commune de Saint-Gilles-les-Bois (Côtes-du-Nord) se trouve réduit à un effectif ne lui permettant pas de gérer de façon satisfaisante les affaires communales,

Arrête :

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Saint-Gilles-les-Bois (Côtes-du-Nord) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Saint-Gilles-les-Bois (Côtes-du-Nord) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée :

Président: M. Guillaume (Yves); membres: MM. Mercier (Francis), Bellec (François), Gelard (Yves), Merrer (Joseph).

Considérant que le conseil municipal de la commune de Ferrière-sur-Risle (Eure) se trouve réduit à un effectif ne lui permettant pas de gérer de façon satisfaisante les affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Ferrière-sur-Risle (Eure) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Ferrière-sur-Risle (Eure) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Veber (Francis); membres: MM. Humery (Georges), Roussel (Gaston), Husson (Elie), Buensoz (Jules).

Considérant qu'à la suite de la démission du maire, il n'a pas été possible de constituer dans la commune de Collandres-Quincarnon (Eure) une municipalité apte à gérer de façon satisfaisante les affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Collandres-Quincarnon (Eure) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Collandres-Quincarnon (Eure) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Vallée (Gaston); membres: MM. Godey (Henri), Gras (Victor).

Considérant que la majorité du conseil municipal de la commune de Leyr (Meurthe-et-Moselle) se désintéresse de la gestion des affaires municipales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Leyr (Meurthe-et-Moselle) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Leyr (Meurthe-et-Moselle) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Barroyer (Alexandre); membres: MM. Barbier (Paul, Demorieux (Henri), Poussard (René).

Fait à Vichy, le 24 décembre 1942.

Pour le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur:
Le conseiller d'Etat
secrétaire général pour l'administration,
GEORGES HILAIRE.

Par arrêtés du chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, en date du 24 décembre 1942, pris en application de la loi du 16 novembre 1940 relative au pouvoir de substitution de l'autorité supérieure:

La composition des délégations spéciales est modifiée ainsi qu'il suit:

Dans la commune de Moncontour (Côtes-du-Nord):

Président: M. Chauvière (Louis); membres: MM. Veillet-Deslandelles (Félix), Hervé (Jean), Monnerais (Paul), Menard (Marcel), Le Pellet (Marcel), Tardivel (Mathurin).

Dans la commune de Vandeuil (Marne):

Président: M. Senlis (Raymond); membres: MM. Fournaise (Théodore), Hanon (Georges).

Dans la commune de Beney-en-Woëvre (Meuse):

Président: M. François (Louis); membres: MM. Heymelot (Jules), Hanrion (Jules).

M. Gerber (Marc) est nommé président de la délégation spéciale instituée dans la commune de Laversine (Aisne), en remplacement de M. Duval, démissionnaire.

Sont nommés membres de délégations spéciales:

Dans la commune de Courcome (Charente), M. Mangon (Jean).

Dans la commune de Saint-Solen (Côtes-du-Nord), M. Lejeard (Joseph), en remplacement de M. Laigre, décédé.

Dans la commune de Pontenx-les-Forges (Landes), M. Chibrac (Gabriel).

Dans la commune de Carteret (Manche), M. Carrère (Auguste), en remplacement de M. Rose, démissionnaire.

Dans la commune de Saudron (Haute-Marne), M. Jacquot (Fernand), en remplacement de M. Jacquot (Georges), démissionnaire.

Dans la commune de Chartrettes (Seine-et-Oise), M. Geoffroy (René).

Dans la ville d'Argenteuil (Seine-et-Oise), M. Théodore (Paul).

Conseillers généraux.

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu l'article 2 de la loi du 11 août 1941 sur les sociétés secrètes;

Vu l'article 1er de la loi du 14 novembre 1940 relative à la démission d'office des conseillers généraux et d'arrondissement;

Considérant que M. Landrau (Etienne), conseiller général du canton de Pons (Charente-Maritime) tombe sous le coup des dispositions de l'article 2 de la loi du 11 août 1941 sur les sociétés secrètes,

Arrête:

M. Landrau (Etienne), conseiller général du canton de Pons (Charente-Maritime), est déclaré démissionnaire d'office de ses fonctions.

Considérant que M. Rocassel (Clément), conseiller général du canton de Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne), tombe sous le coup des dispositions de l'article 2 de la loi du 11 août 1941 sur les sociétés secrètes,

Arrête:

M. Rocassel (Clément), conseiller général du canton de Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne), est déclaré démissionnaire d'office de ses fonctions.

Fait à Vichy, le 24 décembre 1942.

Pour le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur:
Le conseiller d'Etat
secrétaire général pour l'administration,
GEORGES HILAIRE.

Maires, adjoints aux maires et conseillers municipaux.

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu l'article 2 de la loi du 11 août 1941 sur les sociétés secrètes;

Vu l'article 4 de la loi du 16 novembre 1940 relative au pouvoir de substitution de l'autorité supérieure, aux délégations spéciales, à l'administration cantonale et aux secrétaires de mairie, modifiée par la loi du 28 juin 1941;

Considérant que M. Pro (Antoine), maire de la commune de Vaux-le-Penil (Seine-et-Marne), tombe sous le coup des dispositions de l'article 2 de la loi du 11 août 1941 sur les sociétés secrètes,

Arrête:

M. Pro (Antoine), maire de la commune de Vaux-le-Penil (Seine-et-Marne), est déclaré démissionnaire d'office de ses fonctions.

Fait à Vichy, le 24 décembre 1942.

Pour le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur :
Le conseiller d'Etat
secrétaire général pour l'administration,
GEORGES HILAIRE.

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu l'article 4 de la loi du 16 novembre 1940 relative au pouvoir de substitution de l'autorité supérieure, aux délégations spéciales, à l'administration cantonale et aux secrétaires de mairie, modifiée par la loi du 28 juin 1941;

Considérant que M. Dauchot (Auguste), adjoint au maire d'Annezin-lès-Béthune (Pas-de-Calais), a contrevenu à la législation sur le ravitaillement en constituant, à son domicile, un stock de blé destiné à un trafic illicite,

Arrête:

M. Dauchot (Auguste), adjoint au maire de la commune d'Annezin-lès-Béthune (Pas-de-Calais), est déclaré démissionnaire d'office de ses fonctions.

Fait à Vichy, le 24 décembre 1942.

Pour le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur :
Le conseiller d'Etat
secrétaire général pour l'administration,
GEORGES HILAIRE.

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu la loi du 16 novembre 1940 relative au pouvoir de substitution de l'autorité supérieure, aux délégations spéciales, à l'administration cantonale et aux secrétaires de mairie, modifiée par la loi du 28 juin 1941;

Considérant que M. Denis (Pierre), conseiller municipal de la ville d'Alfortville (Seine), a fait l'objet d'une condamnation à huit mois de prison pour vol et recel.

Arrête:

M. Denis (Pierre), conseiller municipal de la ville d'Alfortville (Seine), est révoqué de ses fonctions.

Fait à Vichy, le 24 décembre 1942.

Pour le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur :
Le conseiller d'Etat
secrétaire général pour l'administration,
GEORGES HILAIRE.

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu la loi du 2 août 1941 relative aux maires et adjoints des arrondissements de Paris,

Arrête:

M. Briens (Georges), docteur honoraire en pharmacie, est nommé adjoint suppléant au maire du 7e arrondissement de la ville de Paris.

Fait à Vichy, le 24 décembre 1942.

Pour le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur:
Le conseiller d'Etat
secrétaire général pour l'administration,
GEORGES HILAIRE.

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu les articles 3, 4, 5 et 6 de la loi du 16 novembre 1940 portant réorganisation des corps municipaux,

Arrête:

Art. 1er. — M. Muzart (Georges), adjoint au maire, est nommé maire de la ville de Soissons (Aisne), en remplacement de M. Marquigny (Fernand), décédé.

Art. 2. — MM. Henry (Lucien) et Maillard (Alexis) sont nommés adjoints au maire de la ville de Soissons, en remplacement numérique de MM. Muzard, nommé maire, et Laplace, décédé.

Art. 3. — Les adjoints au maire de la ville de Soissons prennent rang dans l'ordre suivant:

MM. Prat (Fernand), Bourseur (Emile), Henry (Lucien), Maillard (Alexis).

Fait à Vichy, le 24 décembre 1942.

Pour le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur:
Le conseiller d'Etat
secrétaire général pour l'administration,
GEORGES HILAIRE.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Cours régionales des pensions.

Par arrêté du 23 décembre 1942, sont nommés, pour l'année 1943:

Président de la cour régionale des pensions d'Agen: M. Saint-Laurens, président de chambre.

Membres de ladite cour: MM. Dupoy et Jamy-Fombenet, conseillers.

Président de la cour régionale des pensions d'Aix: M. Pauly, président de chambre.

Membres de ladite cour: MM. Lapierre et Leyal, conseillers.

Président de la cour régionale des pensions de Bastia: M. Casanova, président de chambre.

Membres de ladite cour: MM. de Mari et Léonelli, conseillers.

Président de la cour régionale des pensions de Chambéry: M. Cabanel, président de chambre.

Membres de ladite cour: MM. Tanguy et Gilles, conseillers.

Président de la cour régionale des pensions de Grenoble. M. Chavanne, président de chambre.

Membres de ladite cour: MM. Politi et Bachelard, conseillers.

Président de la cour régionale des pensions de Limoges: M. Rejou, président de chambre.

Membres de ladite cour: MM. Bondet de La Bernardie et Debord, conseillers.

Président de la cour régionale des pensions de Lyon: M. Marion, président de chambre.

Membres de ladite cour: MM. Munier et Vainker, conseillers.

Président de la cour régionale des pensions de Montpellier: M. Loup, président de chambre.

Membres de ladite cour: MM. Lore et Ferran, conseillers.

Président de la cour régionale des pensions de Nimes : M. Gaussorgues, président de chambre.

Membres de ladite cour: MM. Silhol et Galy, conseillers.

Président de la cour régionale des pensions de Pau: M. Pouget, président de chambre.

Membres de ladite cour: MM. Gastay et Tricard-Graveron, conseillers.

Président de la cour régionale des pensions de Riom: M. Passenaud, président de chambre.

Membres de ladite cour: MM. de Gayffier et Meynial, conseillers.

Président de la cour régionale des pensions de Toulouse: M. Fau, président de chambre.

Membres de ladite cour: MM. d'Espagnol-Lafagette et Thabaut, conseillers.

Tribunaux départementaux des pensions.

Par arrêté du 23 décembre 1942, sont nommés, pour l'année 1943:

Membre du tribunal départemental des pensions d'Agen: M. Dichamp, docteur en médecine à Agen.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Andrieu et Guichot, docteurs en médecine à Agen.

Membre du tribunal départemental des pensions d'Aix: M. Margaillan, docteur en médecine à Aix.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Caese et Aubert, docteurs en médecine à Aix.

Membre du tribunal départemental des pensions d'Ajaccio: M. Brunat, docteur en médecine à Ajaccio.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Appieto et Poli, docteurs en médecine à Ajaccio.

Membre du tribunal départemental des pensions d'Albi: M. Izard, docteur en médecine à Cognac.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Merle-Beral et Verlac, docteurs en médecine à Albi.

Membre du tribunal départemental des pensions d'Annecy: M. Orsat, docteur en médecine à Annecy.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Lortet et Giorgi, docteurs en médecine à Annecy.

Membre du tribunal départemental des pensions d'Auch: M. Robert, docteur en médecine à Auch.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Riviere et Pujos, docteurs en médecine à Auch.

Membre du tribunal départemental des pensions d'Aurillac: M. Apchin, docteur en médecine à Aurillac.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Albesseard, docteur en médecine à Vic-sur-Cère et Vermenouze, docteur en médecine à Aurillac.

Membre du tribunal départemental des pensions d'Avignon: M. Goubert, docteur en médecine à Avignon.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Girard et Moreau, docteurs en médecine à Avignon.

Membre du tribunal départemental des pensions de Bourg: M. Saint-Pierre, docteur en médecine à Bourg.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Louis et Touillon, docteurs en médecine à Bourg.

Membre du tribunal départemental des pensions de Cahors: M. Besse, docteur en médecine à Cahors.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Segala et Delport, docteurs en médecine à Cahors.

Membre du tribunal départemental des pensions de Carcassonne : M. Soum, docteur en médecine à Carcassonne.

Membres suppléants dudit tribunal : MM. Boyer et Pinel, docteurs en médecine à Carcassonne.

Membre du tribunal départemental des pensions de Chambéry: M. Julliand, docteur en médecine à Chambéry.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Masson et Regairaz, docteurs en médecine à Chambéry.

Membre du tribunal départemental des pensions de Châteauroux: M. Bougarel, docteur en médecine à Châteauroux.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Sl. neau et Pigelet, docteurs en médecine à Châteauroux.

Membre du tribunal départemental des pensions de Clermont-Ferrand: M. Virevaux, docteur en médecine à Saint-Beauzire.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. François, docteur en médecine à Clermont-Ferrand, et Saliut, docteur en médecine à Aubière.

Membre du tribunal départemental des pensions de Digne: M. Chaussegros, docteur en médecine à Digne.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Gassend et Romieu, docteurs en médecine à Digne.

Membre du tribunal départemental des pensions de Draguignan: M. Rougelot, docteur en médecine à Draguignan.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Monzat et Pascal, docteurs en médecine à Draguignan.

Membre du tribunal départemental des pensions de Foix: M. Lestrade, docteur en médecine à Foix.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Cremadells, docteur en médecine à Foix et Sicre, docteur en médecine à Pamiers.

Membre du tribunal départemental des pensions de Gap: M. Suhard, docteur en médecine à Gap.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Mayoly et Bruyère, docteurs en médecine à Gap.

Membre du tribunal départemental des pensions de Grenoble: M. Juvin, docteur en médecine à Grenoble.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Fabre et Vareilles, docteurs en médecine à Grenoble.

Membre du tribunal départemental des pensions de Guéret: M. Brebard, docteur en médecine à Guéret.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Janicaud et Bardier, docteurs en médecine à Guéret.

Membre du tribunal départemental des pensions de Limoges: M. Cubertafond, docteur en médecine à Limoges.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Delor et Hervy, docteurs en médecine à Limoges.

Membre du tribunal départemental des pensions de Lons-le-Saunier: M. Boulée, docteur en médecine à Lons-le-Saunier.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Faivre et Thilly (Paul), docteurs en médecine à Lons-le-Saunier.

Membre du tribunal départemental des pensions de Lyon: M. Laroyenne, docteur en médecine à Lyon.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Pollosson et Martin (Pierre-Etienne), docteurs en médecine à Lyon.

Membre du tribunal départemental des pensions de Mâcon: M. Juvanon (Alexandre), docteur en médecine à Mâcon.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Burlats, docteur en médecine à Mâcon et Privey, docteur en médecine à Tournus.

Membre du tribunal départemental des pensions de Marseille: M. Ferdinand Camoin, docteur en médecine à Marseille.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Foucaud et Georges Benoit, docteurs en médecine à Marseille.

Membre du tribunal départemental des pensions de Mende: M. Bessière, docteur en médecine à Mende.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Joly et Constans, docteurs en médecine à Mende.

Membre du tribunal départemental des pensions de Montauban: M. Paisseran, docteur en médecine à Montauban.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Nicolas et Cave, docteurs en médecine à Montauban.

Membre du tribunal départemental des pensions de Montpellier: M. Mourgues-Molines, docteur en médecine à Montpellier.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Vidal (Léon) et Tudez (Henri), docteurs en médecine à Montpellier.

Membre du tribunal départemental des pensions de Nice: M. André Camous, docteur en médecine à Nice.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Lenoël et Calvi, docteurs en médecine à Nice.

Membre du tribunal départemental des pensions de Nîmes: M. Foulquier, docteur en médecine à Nîmes.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Peyre, docteur en médecine à Alès, et Goudet, docteur en médecine à Nîmes.

Membre du tribunal départemental des pensions de Pau: M. Marsoo, docteur en médecine à Pau.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Fayon et Peyranère, docteurs en médecine à Pau.

Membre du tribunal départemental des pensions de Périgueux:

1re section: membre titulaire: M. Crozet, docteur en médecine à Périgueux; membres suppléants: MM. Leroux et Lacoste, docteurs en médecine à Périgueux.

2e section: membre titulaire: M. Leroux, docteur en médecine à Périgueux; membres suppléants: MM. Lacoste et Gargaud, docteurs en médecine à Périgueux.

Membre du tribunal départemental des pensions de Perpignan: M. Wilner de Froutiguen, docteur en médecine à Perpignan.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Dalard et Dauch, docteurs en médecine à Perpignan.

Membre du tribunal départemental des pensions de Privas: M. Manson, docteur en médecine à Chomérac.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Tarbouriech et Comte, docteurs en médecine à Privas.

Membre du tribunal départemental des pensions du Puy: M. Maleysson, docteur en médecine au Puy.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Jean et de Morangies, docteurs en médecine au Puy.

Membre du tribunal départemental des pensions de Rodez: M. Carnus, docteur en médecine à Rodez.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Lagarrigue et Guibert, docteurs en médecine à Rodez.

Membre du tribunal départemental des pensions de Saint-Etienne: M. Gerest, docteur en médecine à Saint-Etienne.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Nodet et Genairon, docteurs en médecine à Saint-Etienne.

Membre du tribunal départemental des pensions de Tarbes: M. Prunet, docteur en médecine à Tarbes.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Salzac, docteur en médecine à Lourdes, et Benezech, docteur en médecine à Bagnères-de-Bigorre.

Membre du tribunal départemental des pensions de Toulon: M. Gimelli, docteur en médecine à Toulon.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Bricaire et Jacquin, docteurs en médecine à Toulon.

Membre du tribunal départemental des pensions de Toulouse: M. Lefebvre, docteur en médecine à Toulouse.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Sandrail et Bounhoure, docteurs en médecine à Toulouse.

Membre du tribunal départemental des pensions de Tulle: M. Morely, docteur en médecine à Tulle.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Mazeyrie et Audubert, docteurs en médecine à Tulle.

Membre du tribunal départemental des pensions de Valence: M. Calvet, docteur en médecine à Valence.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Serre et Robin, docteurs en médecine à Valence.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT

Commission spéciale d'agrément relative à la concentration des moûts de raisin.

Par arrêté du 20 décembre 1942, M. Georges Chappaz, inspecteur général honoraire de l'agriculture, 35, boulevard de la Capelette, à Marseille (Bouches-du-Rhône), est nommé président de la commission spéciale d'agrément prévue par l'article 2 de l'arrêté du 1er décembre 1942 et chargée des opérations mentionnées aux articles 2, 3, 4 et 5 dudit arrêté.

Par arrêté du 20 décembre 1942:

MM. Vidal (Henri);
Berger (Georges), 16, rue de la République, à Montpellier;
Degrave (Jean), 12, quai d'Alger, à Sète;
Sloan (Jack), à Vichy,

sont nommés membres de la commission spéciale d'agrément prévue par l'article 2 de l'arrêté du 1er décembre 1942 et chargée des opérations mentionnées aux articles 2, 3, 4 et 5 dudit arrêté.

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DES COMMUNICATIONS

Création d'une section des produits divers à l'office central de répartition des produits industriels.

Le ministre secrétaire d'Etat à la production industrielle et aux communications,

Vu la loi du 10 septembre 1940 portant organisation de la répartition des produits industriels;

Vu les arrêtés des 16 et 17 juin 1941, modifiés par l'arrêté du 25 novembre 1941, portant création de la section des matériaux de construction et des produits divers de l'office central de répartition des produits industriels, et nommant le répartiteur chef de cette section;

Vu l'arrêté du 27 août 1941 étendant la compétence de la section au groupe « Matériaux de construction »;

Vu les arrêtés des 25 septembre 1941, 12 février et 20 juillet 1942 étendant la compétence de la section en ce qui concerne les produits minéraux, les matières animales, végétales et produits ouvrés,

Arrête:

Art. 1er. — Il est créé, à l'office central de répartition des produits industriels, une section des produits divers.

Art. 2. — La compétence de la section des produits divers s'étend aux matières et objets qui constituaient, à la section des matériaux de construction et des produits divers, le groupe des produits minéraux et le groupe des matières animales, végétales et produits ouvrés, définis par les arrêtés des 16 juin 1941, 25 septembre 1941, 12 février 1942 et 20 juillet 1942.

Art. 3. — Est nommé répartiteur chef de la section des produits divers: M. Jean-Marie Richard.

Art. 4. — Sont nommés commissaires du Gouvernement auprès de la section des produits divers:

Pour les matières animales, végétales et produits ouvrés: M. Henri Culmann, directeur du commerce intérieur au secrétariat d'Etat à la production industrielle et aux communications.

Pour les produits minéraux: M. Fanton d'Andon, directeur des mines au secrétariat d'Etat à la production industrielle et aux communications.

Les commissaires du Gouvernement pourront se faire représenter par tels fonctionnaires de leur choix.

Art. 5. — Les arrêtés des 16 et 17 juin et 25 septembre 1941 sont modifiés en conséquence. L'arrêté du 25 novembre 1941 portant création de la section des matériaux de construction et des produits divers est abrogé.

Fait à Paris, le 17 décembre 1942.

JEAN BICHELONNE.

Création d'une section des matériaux de construction à l'office central de répartition des produits industriels.

Le ministre secrétaire d'Etat à la production industrielle et aux communications,

Vu la loi du 10 septembre 1940 portant organisation de la répartition des produits industriels;

Vu les arrêtés des 16 et 17 juin 1941, modifiés par l'arrêté du 25 novembre 1941, portant création de la section des matériaux de construction et des produits divers de l'office central de répartition des produits industriels et nommant le répartiteur chef de cette section,

Arrête:

Art. 1er. — Il est créé, à l'office central de répartition des produits industriels, une section des matériaux de construction.

Art. 2. — La compétence de la section des matériaux de construction s'étend aux produits qui constituaient à la section des matériaux de construction et des produits divers le groupe « Matériaux de construction » défini par l'arrêté du 27 août 1941.

Art. 3. — Est nommé répartiteur chef de la section des matériaux de construction: M. Edouard Boyer.

Art. 4. — Est nommé commissaire du Gouvernement auprès de la section des matériaux de construction: M. Maurice Gendrin, ingénieur des mines, qui pourra se faire représenter par tel fonctionnaire de son choix.

Art. 5. — Les arrêtés des 16 et 17 juin et du 27 août 1941 sont modifiés en conséquence. L'arrêté du 25 novembre 1941 portant création de la section des matériaux de construction et des produits divers est abrogé.

Fait à Paris, le 17 décembre 1942.

JEAN BICHELONNE.

Délégués mineurs.

Le ministre secrétaire d'Etat à la production industrielle et aux communications et le secrétaire d'Etat au travail,

Vu le décret du 29 novembre 1939 sur le régime du travail dans les mines pendant la durée de la guerre;

Vu la circulaire interministérielle d'application du 9 janvier 1940;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 janvier 1942 instituant la circonscription de délégués mineurs d'Entrevernes aux mines d'Entrevernes, à Doussard (Haute-Savoie);

Sur la proposition de l'ingénieur en chef des mines de Lyon,

Arrêtent:

Art. 1er. — A dater du 8 janvier 1942, M. Tavernier (Alphonse) est désigné pour remplir les fonctions de délégué mineur dans la circonscription d'Entrevernes.

A la même date, M. Gnemmi (Paul) est désigné pour remplir les fonctions de délégué suppléant dans la même circonscription.

Art. 2. — Le préfet de la Haute-Savoie et l'ingénieur en chef des mines de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 novembre 1942.

Le ministre secrétaire d'Etat à la production industrielle et aux communications,

Pour le ministre et par délégation:

Le secrétaire général de l'énergie,

LAFOND.

Le secrétaire d'Etat au travail,

HUBERT LAGARDELLE.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU TRAVAIL

Conseils de prud'hommes

Par arrêté du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, et du secrétaire d'Etat au travail en date du 14 décembre 1942, pris en application de l'article 3 du décret du 29 novembre 1939 relatif à la composition, pendant les hostilités, des conseils de prud'hommes, ont été nommés à la juridiction prud'homale de Versailles :

Section de l'industrie.

Conseillers ouvriers. — 1re catégorie: M. Magro (Emile); 2e catégorie : MM. Dalloyau (Adrien), Barre (Raoul); 3e catégorie: MM. Maillard, Demoulliers ; 5e catégorie : MM. L'Hote (Paul), Chabaillé (François).

Par arrêté du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, et du secrétaire d'Etat au travail en date du 17 décembre 1942, pris en application de l'article 2 de la loi du 30 mai 1941, relative à la composition des conseils de prud'hommes, M. Gobinot (Ismaël) a été nommé vice-président de la section du bâtiment du conseil de prud'hommes de la Seine.

Par arrêté du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, et du secrétaire d'Etat au travail en date du 17 décembre 1942, pris en application de l'article 3 du décret du 29 novembre 1939, relatif à la composition, pendant les hostilités, des conseils de prud'hommes, M. Mouchez (Pierre) a été nommé conseiller patron à la 7e catégorie de la section du commerce du conseil de prud'hommes de la Seine.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA SANTÉ

Praticiens d'origine étrangère auxquels l'exercice de leur profession est autorisé.

Le secrétaire d'Etat à la santé,

Vu la loi du 22 novembre 1941 sur l'exercice de la médecine, de la pharmacie et de l'art dentaire;

Vu la loi du 26 mai 1941 (art. 2) sur l'exercice de la profession de sage-femme;

Vu l'avis de la commission supérieure de contrôle prévue par l'article 3 de la loi susvisée et instituée par le décret du 20 décembre 1941,

Arrête:

Art. 1er. — Les praticiens dont les noms suivent sont relevés de l'interdiction édictée par l'article 1er de la loi du 22 novembre 1941 et, en conséquence, autorisés à exercer leur profession, sous réserve de satisfaire par ailleurs à toutes les autres lois, ainsi qu'aux décrets ou règlements régissant l'exercice de ladite profession :

ALPES-MARITIMES

Mlle Lanteri (Jeanne-Elisabeth), sage-femme, née le 29 novembre 1888 à Genève (Suisse), exerçant antérieurement à Nice, 4, avenue Mirabeau.

Mme veuve Lanteri, née Gorini (Cecchina), sage-femme, née le 26 août 1883 à Semoge (Italie), exerçant antérieurement à Nice, avenue Mirabeau, 4.

AUBE

M. le docteur Kyriaco dit Kyriacopoulos (Panaystl), né le 5-18 mars 1883 à Adalia (Asie-Mineure), exerçant antérieurement à Savières.

BOUCHES-DU-RHÔNE

M. le docteur Kouzoudjoglou dit Kouzou (Basile), né le 28 mai 1890 à Adana (Turquie), exerçant antérieurement à Marseille, 28, rue de Rome.

M. le docteur Lubrano de Scampamorte (Emile), né le 7 août 1902 à Marseille, exerçant antérieurement à Marseille, 16, rue Neuve-Sainte-Catherine.

M. le docteur Marchak (Victor), né le 8 avril 1908 à Paris, exerçant antérieurement à Marseille, 4, place Ludovic-Legré, et à Paris, 12 *bis*, rue Oswaldo-Cruz.

CORRÈZE

Mme le docteur Morhange, née Paley (Zinaïda), née le 1er juin 1909 à Lodz (Pologne), exerçant antérieurement à Chamberet.

DORDOGNE

M. le docteur Albrecht (Zigu), né le 31 mai 1911 à Botosani (Roumanie), exerçant antérieurement à Périgueux, 23, rue Nouvelle-du-Port.

GERS

M. le docteur Kreisberger (Judel), né le 4 janvier 1907 à Oraseni (Roumanie), exerçant antérieurement à Fleurance.

INDRE-ET-LOIRE

M. Koffler (Osias), chirurgien dentiste, né le 10 décembre 1906 à Focsani (Roumanie), exerçant antérieurement à Tours, 8, rue de Bordeaux.

LOIRET

M. Larsen (Laurits), pharmacien, né le 18 mai 1912 à Angervilliers (Seine-et-Oise), exerçant antérieurement à Cléry-Saint-André.

MAINE-ET-LOIRE

M. le docteur Henseval (Maurice-Jules), né le 29 août 1897 à Philippeville (Belgique), exerçant antérieurement à Angers, 35, rue Saint-Joseph.

OISE

Mme Martel, née Jelstrup (Marguerite), chirurgien dentiste, née le 3 mai 1904 à Paris, exerçant antérieurement à Noyan, 2, place Saint-Barthélemy.

PUY-DE-DOME

M. le docteur Lakatos (Ladislas), né le 22 avril 1910 à Pancota (Roumanie), exerçant antérieurement à Bourg-Lastic.

SEINE

M. Abadjian (Girair dit Girard), chirurgien dentiste, né le 3 décembre 1903, à Istamboul (Turquie), exerçant antérieurement à Paris (10e), 17, rue de Lancry.

Mlle Buss (Alberte), chirurgien dentiste, née le 30 décembre 1906 à Paris, exerçant antérieurement à Paris, 162, rue Montmartre.

Mme veuve Danien, née Scherer (Rachel), sage-femme, née le 30 avril 1889 à Paris, exerçant antérieurement à Paris (18e), 163, rue Orsener.

Mme le docteur Goldstein, née Pascu (Aurélie), née le 11 juillet 1900 à Galatz (Roumanie), exerçant antérieurement à Paris (12e), 59, boulevard de Reuilly.

M. le docteur Hirsch (Sigismond), né le 22 janvier 1906 à Cris (Roumanie), exerçant antérieurement à Paris (20e), 92, rue Pelleport.

M. Katsoulis (Stavros), chirurgien dentiste, né le 15 avril 1874 à Aristomenès (Grèce), exerçant antérieurement à Paris (9e), boulevard de Strasbourg, 32.

M. Keusen (Robert), chirurgien dentiste, né le 13 juin 1894 à Munchenbuchsee (Suisse), exerçant antérieurement à Paris (10e), rue de Lancry, 39.

M. le docteur Khouri-Haddad (Alexis), né le 26 octobre 1896 au Caire (Egypte), exerçant antérieurement à Paris (17e), 172, rue Legendre.

M. Kilabdjian (Aram), chirurgien dentiste, né le 20 juin 1905 à Brousse (Turquie), exerçant antérieurement à Paris (10e), 7, rue de Nancy.

M. le docteur Kleman (Lucien-Joseph), né le 29 août 1889 à Odessa (Russie), exerçant antérieurement à Paris (8e), 6, avenue de Messine.

M. Kneler (Maurice), chirurgien dentiste, né le 29 décembre 1907 à Ekatérinoslav (Russie), exerçant antérieurement à Paris (9e), 31, rue du Faubourg-Poissonnière.

M. Laffely (Jean-Auguste), chirurgien dentiste, né le 11 février 1891 à Fleurier (Suisse), exerçant antérieurement à Paris (9e), 177, rue du Faubourg-Poissonnière.

Mlle Lambert (Célina-Marie-Françoise), sage-femme, née le 12 mai 1883 à Rossignol (Belgique), exerçant antérieurement à Paris (18e), 128, boulevard de Clichy.

Mme veuve Lalanne, née Jouve (Salomé), sage-femme, née le 14 novembre 1879 à Nantes, exerçant antérieurement à Paris (5e), 4, rue Flatters.

M. Lebègue (Georges-Louis), chirurgien dentiste, né le 15 décembre 1887 à Paris, exerçant antérieurement à Paris (17e), 76, avenue de Villiers.

M. Lebois (Claude-Emile), chirurgien dentiste, né le 12 septembre 1914, à Rennes, exerçant antérieurement à Paris (7e), 5, rue de l'Université.

Mme Leboue, née Agoeff (Nina), chirurgien dentiste, née le 25 février 1913 à Kamenetz-Podolsk (Russie), exerçant antérieurement à Paris (20e), 121, avenue Gambetta.

Mlle Lefebvre (Marie), sage-femme, née le 12 décembre 1872 à Carvin (Pas-de-Calais), exerçant antérieurement à Boulogne-sur-Seine, 84, avenue Jean-Baptiste-Clément.

M. Leibovici (Marcel) chirurgien dentiste, né le 6 juin 1908 à Paris, exerçant antérieurement à Paris (17e), 20, avenue des Ternes.

M. Luciani (Jules-César), chirurgien dentiste, né le 24 août 1881 à Rio Caribe (Venezuela), exerçant antérieurement à Paris (8e), 39, rue des Mathurins.

Mlle Melamet (Léonore), sage-femme, née le 19 janvier 1894 à Lemberg (Pologne), exerçant antérieurement à Paris (4e), 6, rue de Fourcy.

Mme Meunier, née Birtchansky (Sarah), sage-femme, née le 21 mai 1917 à Pétrograd (Russie), exerçant antérieurement à Paris (17e), 16, rue Saint-Ferdinand.

M. Morand (Fernand-Roger), chirurgien dentiste, né le 1er janvier 1907, à Martigny-Ville (Suisse), exerçant antérieurement à Paris (9e), 7, boulevard de Rochechouart.

M. le docteur Morozov (Alexandre), né le 14 décembre 1899 à Minsk (Russie), exerçant antérieurement à Asnières, 12, avenue Pereire.

M. le docteur Rossano (Roger), né le 30 décembre 1905 au Caire (Egypte), exerçant antérieurement à Paris (16e), 113, rue de la Tour.

M. le docteur Theophilides (Polymenis), né le 18 février 1896 à Scopos (Turquie), exerçant antérieurement à Bagneux, 43, rue de Verdun.

SEINE-ET-OISE

Mme Khahamian, née Kassabian (Marie), chirurgien dentiste, née le 5 juin 1916 à Darson (Asie Mineure), exerçant antérieurement à Meudon, 40, avenue Jean-Jaurès.

Mlle Mezbourian (Aline), pharmacienne, née le 21 août 1913 à Constantinople (Turquie), exerçant antérieurement au Raincy, allée du Jardin-Anglais, 37.

Art. 2. — Toutes décisions antérieures contraires sont abrogées.

Art. 3. — Le secrétaire général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 décembre 1942.

RAYMOND GRASSET.

Vichy. — Imprimerie spéciale.

Le Directeur des Journaux officiels:
R. BATON-TARGE

BANQUE DE FRANCE

SIÈGE CENTRAL ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 3 DECEMB. 1942	AU 26 NOVEM. 1942
Encaisse-or (monnaies et lingots)		84.597.593.843 04	84.597.593.843 04
Monnaies d'argent, de nickel et de billon		315.657.169 69	322.057.773 69
Comptes courants postaux		1.153.079.604 81	1.209.111.361 81
Disponibilités à vue à l'étranger		36.846.662 45	36.846.662 45
Avances sur lingots et monnaies d'or		»	»
Portefeuille commercial et d'effets publics:			
Effets escomptés sur la France	5.864.567.630 75		
Effets garantis par l'office des céréales (loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941)	215.734.009 »	6.080.478.220 50	6.721.698.356 »
Effets escomptés sur l'étranger	176.589 75		
Effets négociables achetés en France (décret du 17 juin 1938)		8.960.900.000 »	9.320.600.000 »
Avances sur titres		2.884.436.606 63	2.858.306.119 75
Avances à trente jours au maximum sur effets publics à échéance déterminée n'excédant pas deux ans		662.493.000 »	544.493.000 »
Bons du Trésor négociables (convention du 29 février 1940, approuvée par le décret du 29 février 1940)		30.000.000.000 »	30.000.000.000 »
Bons négociables de la caisse autonome d'amortissement (conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931)		5.241.273.763 55	5.241.273.763 55
Prêts sans intérêts à l'Etat (loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938)		10.000.000.000 »	10.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (convention du 29 septembre 1938, approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940, approuvée par le décret du 29 février 1940, et convention du 9 juin 1940, approuvée par le décret du 9 juin 1940)		68.900.000.000 »	68.700.000.000 »
Avances provisoires sans intérêts consenties à l'Etat en vue du payement des dépenses d'entretien des troupes allemandes d'occupation en France (conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre et 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin et 17 septembre 1942)		201.732.041.193 90	198.868.301.121 90
Rentes pourvues d'affectations spéciales (loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857)		112.980.750 14	112.980.750 14
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		7.722.686.694 71	5.405.853.334 95
Total		428.404.467.509 42	423.943.116.293 36

PASSIF			
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897)		303.231.454 81	303.231.454 81
Réserves mobilières légales (loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857)		22.105.750 14	22.105.750 14
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Engagements à vue:			
Billets au porteur en circulation		370.295.414.165 »	364.768.064.780 »
Comptes courants créditeurs:			
Compte courant du Trésor public	45.388.997 31		
Compte courant de la caisse autonome d'amortissement	749.548.937 18		
Comptes courants et comptes de dépôts de fonds	29.705.229.684 58	54.078.245.097 47	55.627.958.082 99
Dispositions et autres engagements à vue	2.899 344.692 05		
Administration centrale des Reichskreditkassen	20.678.732.786 35		
Divers		3.518.971.042 »	3.035.256.225 61
Total		428.404.467.509 42	423.943.116.293 36

Certifié conforme aux écritures:

Le Gouverneur de la Banque de France
Signé: BREART DE BOISANGER.

COUVERTURE DES ENGAGEMENTS A VUE	Au 3 décembre 1942.	Au 26 novem. 1942.
Engagements à vue	424.373.659.262 47	429.396.022.862 99
Proportion de l'encaisse or aux engagements à vue	19,93 p. 100	20,12 p. 100.

TAUX DES OPERATIONS	
Escompte	1,75 0/0
Avances sur titres	3 0/0
Avances à 30 jours	1,75 0/0